



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

Bureau syndical du 28/04/2021

Compte-rendu

Étaient présents : Daniel BATON, Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR, Alain PERROT, Freddy REY, Jean-Louis REYNAUD, Patrick ROULAND.

Étaient excusés : Marc GAUTIER

Secrétaire de séance : Alain PERROT

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour et précise que le rapport d'activité 2020 est reporté à l'ordre du jour du prochain bureau.

Ordre du jour :

- Document unique
- Projet de rapport d'activité 2020
- Rifseep
- Délibérations :
 - Etude stratégique foncière
 - Intégration de Mme Combaz Dominique à la commission travaux.
 - Appel à projet biodiversité « programme mare »
 - Programme travaux 2021 du CEN Savoie sur ZH situées dans le périmètre d'intervention du SIAGA
- DM mandat col du Coq
- Rivière sauvage
- Divers : projet de construction locaux du SIEGA, communication, Statuts, Poste Chargé(e) de mission prévention des inondations du bassin versant du Guiers

Document Unique

Sabine Gandy rappelle l'évaluation des risques professionnels est une obligation imposée par le Code du Travail dans sa partie IV applicable à la Fonction Publique Territoriale. Il s'inscrit dans le cadre de la protection des salariés. En cas d'accident, s'il est inexistant, cela est considéré comme une faute inexcusable et sanctionner d'une amende de 1500 € à 3000 €.

Actuellement, le DU n'est pas abouti. Sabine Gandy a contacté les services de la médecine du travail qui peuvent fournir la fiche entreprise qui servira de base à la réalisation du D.U.

Les prochaines étapes sont :

- La nomination d'un salarié référent et compétent (le code du travail n'impose pas d'exigence, ce sont les diplômes ou l'expérience du salarié. Il lui est possible de suivre, à sa demande, une formation de 3 jours.)
- L'évaluation des risques à mettre en corrélation avec la fiche entreprise du SISTNI, l'ajout du risque Covid.
- L'élaboration et la planification des actions de prévention.
- Un suivi annuel.

Didier Girard rappelle que la délibération n°2016-14 instituant le R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et C.I.A.) date du 27 décembre 2016. C'est pourquoi, il convient de l'actualiser. Cette mise à jour sera présentée au prochain Conseil Syndical et devra passer en commission paritaire du Centre de Gestion 38.

Un travail concernant les lignes directrices de gestion et de promotion interne sera également à faire courant 2021.

Intégration de Mme Combaz Dominique à la commission travaux

Monsieur Le Président explique que Mme Combaz Dominique a demandé à intégrer la commission travaux. Délibération 2021-3

Le bureau vote à l'unanimité l'intégration de Mme Combaz à la commission travaux

Etude d'élaboration de stratégie foncière

Sophie Michon explique l'objectif de l'élaboration d'une stratégie foncière, est de faciliter la mise en œuvre des programmes de reconquête du fonctionnement des milieux aquatiques et humides et de prévention d'inondation :

- * Phase 1 : organiser l'élaboration de la stratégie foncière et son animation
- * Phase 2 : localiser l'intervention foncière
- * Phase 3 : évaluer les possibilités d'actions sur le foncier à court, moyen et long terme
- * Phase 4 : définir les objectifs et mode d'intervention sur le foncier (outils fonciers, identification des structures compétentes, organisation de l'ambition dans le temps...)

Cette étude est fortement recommandée pour percevoir des aides financières de l'Agence de l'Eau

Le coût de cette étude est estimé à 36 000 € TTC et sera subventionné à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau.

Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires

Appel à projet biodiversité « programme mare »

Sophie Michon explique que l'Agence de l'Eau a un AAP « eau et biodiversité 2021 ». Cet AAP permettrait au SIAGA de

- Créer un réseau de 14 mares sur quatre secteurs (ZH de l'Herretang)
- Créer une zone tampon entre les fossés et le cours d'eau
- Restaurer deux boisements de conifères en zones humides en déboisant des plantations de résineux (1 hectare) pour créer des « flaques » pour les sonneurs à ventre jaune qui sont vulnérables.

Le budget est de 85 962,00 € H.T soit 103 154,40 € TTC et peut être subventionné à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau.

Sophie Michon va se renseigner auprès des Départements 38 et 73 si une subvention est possible.

Sophie Michon explique qu'elle est en contact avec le CEN 73 qui, de son côté, va répondre à cet AAP pour la réalisation de 25 mares sur la CCLA et l'avant-pays savoyard.

Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires

Programme travaux 2021 CEN 73

Monsieur Le Président souhaite que 2 délibérations différentes soient prises pour ces deux programmes de travaux :

- **Sous-territoire BV Guiers, compétence transférée au SIAGA /**

Marais des rives

- * Fauche (précoce et tardive) des secteurs de solidage
- * Débroussaillage des secteurs non fauchés

Val Tiers

- * Fauche précoce des secteurs de solidage
- * Débroussaillage et lutte contre les invasives dans les secteurs non fauchés

Une participation à hauteur de 9 967,09 € est demandée. Ces travaux entrent dans le cadre de la compétence GEMA.

Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires

- **Sous-territoire BV Aiguebelette, compétence déléguée au SIAGA par la CCLA**

Marais du col de la Crusille

- * Gestion des invasives (solidages et renouvelés)
- * Débroussaillage
- * Entretien ouvrages

Marais des Grand Champs

- * Restauration de roselière
- * Entretien (élagage, bucheronnage...)

Une participation à hauteur de 11 650,98 € est demandée. Sous réserve d'accord et de la participation financière de la CCLA car le SIAGA est en délégation.

Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires

DM mandat col du Coq

Sabine Gandy explique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget primitif. En effet, il a été établi un mandat d'un montant de 514.38 € pour réduire le titre N°48 de l'année 2020 afin que le montant total des titres corresponde au montant de la convention initiale et de ses deux avenants. Soit 284 916.92 € TTC. Cette écriture n'était pas prévue. Celle-ci s'inscrit au compte 1318 en dépense pour un montant arrondi à 515 € (transféré du compte 2188 (autres immobilisations)).

Le bureau vote à l'unanimité la décision modificative

Rivière Sauvage

Didier Girard explique les points suivants :

- * Intégration du SIAGA dans les co-porteurs du label « Site Rivières sauvages »
- * Portage Parc de Chartreuse/ Réciprocité Guiers attribué en juillet 2019
- * Source à Saint Pierre de Chartreuse au barrage de Fourvoirie à Saint Laurent du Pont

Jean-Louis Reynaud explique que si le SIAGA est co-porteur, un travail de réflexion devra être fait sur les modalités d'intégration (présentation du label, engagement des co-porteurs, actions, financements...). Il propose de créer une commission composée de 2 techniciens et 3 élus ; Jean-Louis Reynaud, Alain Perrot et Williams Dufour (voir Marc Gautier, s'il est intéressé) se portent volontaires. Cela sera soumis au prochain CS.

Programme restauration Ripisylve

Didier Girard explique qu'un marché d'insertion et de qualification professionnelles a été lancé (un an non renouvelable). Nous avons reçu 3 offres des structures habituelles réparties sur 4 lots (140 000€) représentant environ 130 kms composés de :

- 10 km de restauration
- 120 Km d'entretien régulier
- Arrachage de renouées du Japon

Didier Girard précise que nous sommes toujours en attente de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation pour la DIG.

Travaux du seuil du Moulin neuf à Entre-Deux-Guiers

Didier Girard rappelle que le SIAM est maître d'ouvrage de cette opération. Les travaux ont débuté en mars pour la phase de terrassement et création de la rivière de contournement du seuil. Le chantier a été en arrêt en avril et reprendra début mai pour terminer le terrassement. La deuxième phase des travaux sera la création d'un lit secondaire et du renforcement de la digue. Les travaux se termineront en fin d'été.

Un constat d'huissier a été réalisé sur les voiries empruntées par les camions lors des prochaines phases de travaux ainsi qu'un second constat d'huissier chez un propriétaire riverain inquiet pour son mur d'enceinte.

Freddy Rey demande s'il est possible de faire une visite de chantier avec ses élèves le 16 juin 2021 en invitant également les techniciens et élus. Sophie Michon propose qu'Aurélien Villard lui envoie le recensement de nos travaux sur ce site.

Patrick Rouland demande si un suivi piscicole est fait. Didier Girard lui explique que cela n'était pas prévu dans le cadre de l'arrêté préfectoral mais que le SIAGA réfléchit actuellement pour faire un état piscicole. Par contre, nous n'aurons pas d'état initial avant travaux mais des pêches de sauvetage vont être réalisées.

Divers

Projet construction locaux SIEGA :

Didier rappelle que le SIEGA a acheté le local « Leader Price » à Pont de Beauvoisin en mars 2021. Le SIEGA a pris contact avec Le CAUE mais le délai de six mois pour intervenir est de 6 mois. Mr Berthollier et Mr Reynaud envisagent une AMO privée.

Didier rappelle que le SIAGA est locataire du SIEGA. Une réflexion sur notre position est à prendre soit rester locataire du SIEGA soit acheter une partie du local.

Jean-Louis Reynaud expose nos besoins : 8 bureaux (5 salariés, + les mises à dispositions du Département, un stagiaire, un bureau « élus ») d'une surface de 12 à 15 m², un local technique de rangement, une salle d'archives. D'autres salles pourraient être mutualisées avec le SIEGA : 2 salles de réunions (1 grande + 1 petite), 1 salle restauration/détente, 2 vestiaires et douches (hommes/femmes). 2 tables + bancs pour l'extérieur, 1 serveur commun, 2 copieurs, 1 machine à affranchir...

Vente Bipper : Sabine Gandy informe que le Bipper a été vendu rapidement pour la somme de 4000 €.

Poste chargé(e) de mission : l'annonce a été déposée sur : emploi territorial, pôle emploi, ARRA, linkedin. La date de limite du dépôt de candidature est le 14 mai 2021. Quelques candidatures ont été reçues. Didier Girard rappelle qu'il faut prévoir la création de poste lors du prochain CS.

Statuts : Didier Girard et Jean-Louis Reynaud expliquent que nous devons créer de nouveaux statuts pour être en syndicat mixte ouvert avec l'intégration d'un représentant de chaque département (38 et 73). Ceux-ci ont été étudiés en commission administration.

Cela implique la création d'un nouveau syndicat au 1^{er} janvier 2022 et la dissolution du SIAGA.
Une participation à hauteur de 30 000€ sera demandée aux deux départements. Le Département de l'Isère verse cette somme depuis 2 ans. Le Département 73, devrait aussi verser cette somme (en attente de confirmation écrite).

D'autre part, le SIAGA changera de nom afin de valoriser son label EPAGE. La proposition actuelle est EPAGE Chartreuse Guiers.

- ✚ Communication : Sabine Gandy explique qu'il y a une publication par semaine sur FB, Didier Girard a créé un compte LinkedIn.
Sur le site internet, nous mettons les dates des BS et CS ainsi que les comptes-rendus.
Les élus n'ont pas encore tous envoyés leur photo pour la réalisation du trombinoscope (relance faite par mail)
La fiche de poste pour un stagiaire communication sera très prochainement diffusée.

✚ Calendrier :

- Mercredi 09/06/2021 : Bureau Syndical à 17h30
- Mercredi 16/06/2021 : Conseil Syndical à 18h00 (lieu à définir)
- Commission ad hoc : Faire proposition de dates par Doodle

**Le Président du SIAGA
Jean-Louis REYNAUD**



